



## **Informations communales**

### **Fermeture du bureau municipal**

Le bureau municipal fermera exceptionnellement à 15h45 le jeudi 7 avril 2022.

Durant la semaine du 11 au 14 avril 2022, le bureau municipal sera uniquement ouvert le mardi 12 avril 2022 de 10h00 à 11h00 et de 15h00 à 18h00.

### **Réfection de la rue Clos du Verger à Saicourt**

Les travaux de réfection de la rue Clos du Verger à Saicourt vont reprendre à la mi-avril 2022. Nous vous remercions d'avance de prêter attention aux mesures de circulation qui seront mises en place, ainsi que pour votre compréhension pour la gêne occasionnée.

### **Bons de garde 2022/2023**

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2022, les parents de la commune de Saicourt peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2022/2023.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données doit être remise à la commune avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2022, la demande complète doit être déposée auprès de la l'administration municipale jusqu'au 15 juillet 2022 au plus tard.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration [www.gef.be.ch/bonsdegarde](http://www.gef.be.ch/bonsdegarde) ou auprès de Mme Patricia Paroz, secrétaire municipale au 032 481 24 03.

Fuet, le 6 avril 2022

Conseil municipal